Cadre général

Aux termes de l'article D. 521-10 du <u>code de l'éducation</u>, la semaine scolaire doit être organisée selon les principes suivants :

- 24h d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves ;
- une répartition hebdomadaire sur 9 demi-journées, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée et le mercredi matin;
- une journée d'enseignement de 5h30 maximum, avec une demi-journée ne pouvant excéder 3h30;
- une pause méridienne de 1h30 minimum.

 $Source: \underline{https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo39/MENE1630321C.htm}$





Points de vigilance





Nécessité d'organiser 3 services en élémentaire et 2 distincts en maternelle (sans chevauchement).



Prendre en compte le temps de passage aux sanitaires avant et après le repas et conserver les habitudes d'hygiène acquises durant la crise.

Estimation: 15 min pour 4 classes, et jusqu'à 25 mn pour 7 classes

(en utilisant tous les sanitaires).



Aménager un temps de restauration et de pause satisfaisant pour chaque enfant en fonction de leur âge, afin de répondre aux besoins chrono-biologiques des enfants ainsi qu'à leur besoin de récupération physique et psychique.



Aménagement des locaux et répartition des enfants (6 enfants au lieu de 8 par table en maternelle, possibilité de circuler en élémentaire) permettant les apprentissages et l'autonomie.



L'organisation des APC doit tenir compte des impératifs des communes (restauration et transport scolaire) et de la capacité d'attention des enfants.

Réorganisation de la pause méridienne

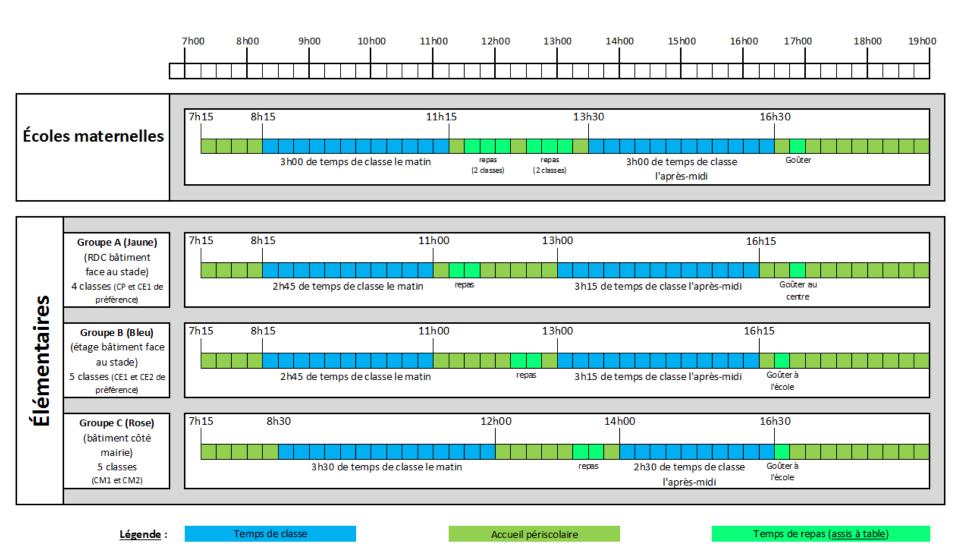
Rentrée 2021-2022 / SOLUTION 1





PROJET RÉ-ORGANISATION PAUSE MÉRIDIENNE

Rentrée 2021-2022 SOLUTION N°1





Rappel des horaires :

Élémentaires : Pause méridienne échelonnée

Organisation de trois services (à table) d'environ 100 à 130 enfants :

- Groupe A (4 classes CP et CE1): de 11h15 à 11h45 (à table);
- Groupe B (5 classes CE1 et CE2) : 12h15 à 12h45 (à table) ;
- Groupe C (5 classes CM1 et CM2) : 13h15 à 13h45 (à table).

Maternels: Pause méridienne de 2h15 de 11h15 à 13h30

Organisation de deux services (à table) d'environ 40 à 60 enfants :

- 1^{er} service = 2 classes (PS et MS): de 11h30 à 12h15 (à table);
- 2nd service = 2 classes (MS et GS) : de 12h30 à 13h15 (à table).

Impact sur l'organisation du service

- Amélioration de la prise en charge du temps de repas (personnel beaucoup plus disponible pour s'occuper des enfants).
- Enfants moins nombreux dans les restaurants scolaires (diminution du bruit, circulation facilitée, convivialité, ...).
- Capacité d'adaptation en cas d'augmentation des effectifs (si plus de 360 enfants mangent au restaurant scolaire, nous n'avons pas la capacité de les accueillir en deux services). Pour rappel, 374 enfants scolarisés à ce jour en élémentaire.

Réorganisation de la pause méridienne

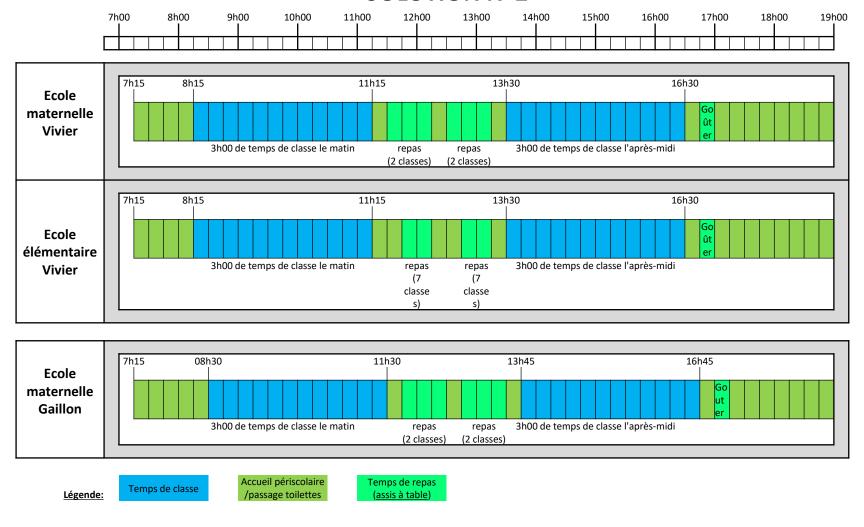
Rentrée 2021-2022 / SOLUTION 2





PROJET RÉ-ORGANISATION PAUSE MÉRIDIENNE

Rentrée 2021-2022 SOLUTION N°2



Rappel des horaires :



• Elémentaires : Pause méridienne de 2h15 de 11h15 à 13h30 Organisation de **DEUX** services (à table) d'environ 160 à 180 enfants:

> Groupe 1 (7 classes) : de 11h45 à 12h15 (à table) Groupe 2 (7 classes) : 12h45 à 13h15 (à table)

Maternelle Vivier: Pause méridienne de 2h15 de 11h15 à 13h30
 Organisation de deux services (à table) d'environ 40 à 60 enfants:
1er service = 2 classes (petites sections en priorité): de 11h30 à 12h15 (à table)
2nd service = 2 classes (grandes sections en priorité): de 12h30 à 13h15 (à table)

Maternelle Gaillon: Pause méridienne de 2h15 de 11h30 à 13h45
Organisation de deux services (à table) d'environ 40 à 60 enfants:
1er service = 2 classes (PS et MS): de 11h45 à 12h30 (à table)
2nd service = 2 classes (MS et GS): de 12h45 à 13h30 (à table)

Impact sur l'organisation du service

- Pour les services comportant 7 classes, le temps d'accès au restaurant scolaire avant d'être à table (appel, sortie de classe/couloirs, passage aux sanitaires...) est considérablement rallongé.
- La capacité maximale du restaurant scolaire (180 places au total en utilisant aussi la salle de réunion) ne correspond pas à la capacité utile puisque les 7 groupes, qui ont chacun leur zone de restauration, n'ont pas le même effectif.
- **AUCUNE** adaptation possible en cas d'augmentation des effectifs (en élémentaire, si plus de 360 enfants mangent au restaurant scolaire, la capacité de les accueillir en deux services est remise en cause), pour rappel, 374 enfants sont scolarisés à ce jour.
- Enfants plus nombreux dans les restaurants scolaires → Bien-être et pédagogie impactés
 - Augmentation du bruit
 - Limitation de l'autonomie car déplacements restreints
- Augmentation du personnel de restauration pour permettre de restaurer 180 enfants (en élémentaire) simultanément, et d'assurer le débarrassage, nettoyage et remise de table rapidement entre les 2 services.